

BRÈVE INFORMATION

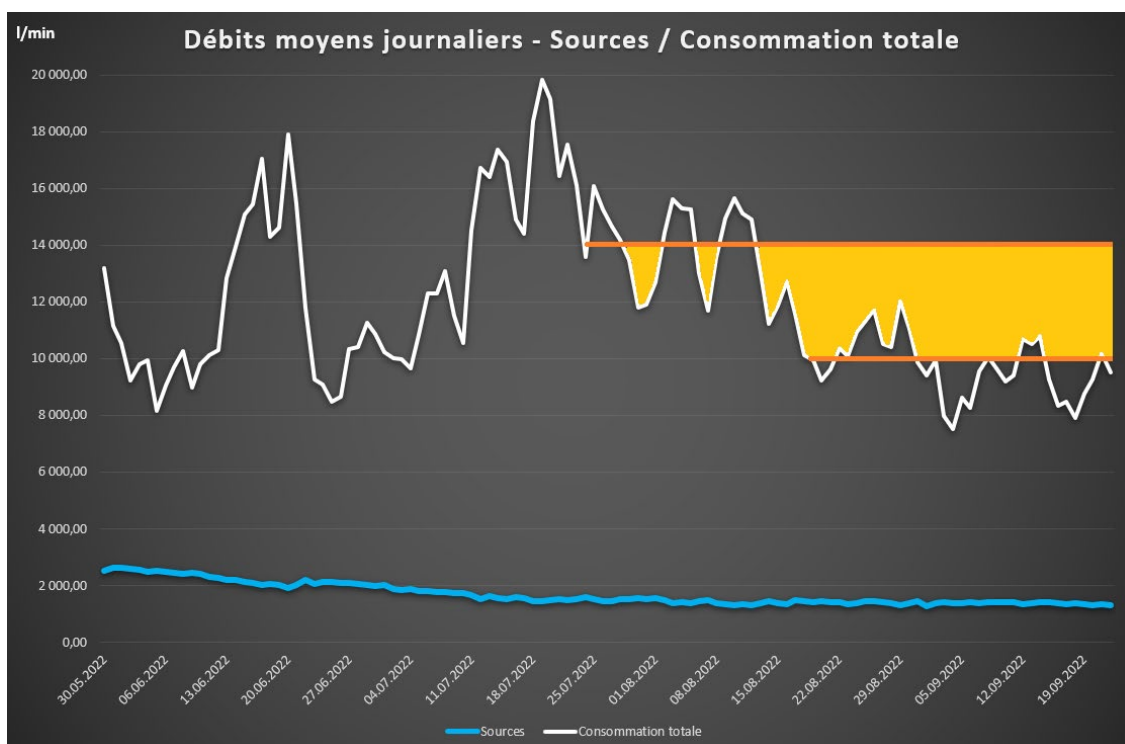
Levée de l'interdiction d'arrosage

Nyon, le 17 octobre 2022

L'interdiction d'arrosage est levée avec effet immédiat pour la Ville de Nyon, ainsi que pour les villages : Arnex, Borex, Crans, Céligny, Prangins et Signy, desservis par le réseau d'eau des Services industriels de Nyon.

La Municipalité et les Services industriels de Nyon (SI Nyon) souhaitent remercier la population pour les efforts consentis, qui ont apporté une contribution substantielle aux économies de cette ressource précieuse.

Depuis le début des mesures de restriction du 25 juillet dernier, les SI Nyon estiment la diminution de la consommation d'eau à environ 30%, représentant un effort notable de la part des usagers.



Graphique représentant la diminution de la consommation d'eau de 30% (zone jaune) depuis les restrictions du 25 juillet 2022. Source : Services industriels de Nyon

Malgré les pluies récentes, la situation est toujours préoccupante et le niveau des précipitations reste faible. Même si le mois de septembre a été le plus humide de l'année avec 160 mm d'eau, les précipitations cumulées depuis le 1er janvier jusqu'au 30 septembre 2022 représentent seulement 476 mm d'eau. En comparaison, les précipitations normalisées (référence 1991-2020) sur la même période s'élèvent à 700 mm d'eau, soit un déficit de 32 %. Ainsi, le débit actuel des sources se situe seulement à 24% de leur capacité maximale, malgré les dernières pluies qui n'ont que très partiellement renfloué ces réserves.

Contacts presse

M. Pierre Wahlen, Municipal en charge du Service de l'environnement, 079 403 93 11

M. Thierry Magnenat, Directeur des SI Nyon, 079 391 14 22